



Revue-IRS



Revue Internationale de la Recherche Scientifique
(Revue-IRS)

ISSN: 2958-8413

Vol. 3, No. 6, Décembre 2025

This is an open access article under the [CC BY-NC-ND](#) license.



MUTATIONS DES STRATEGIES ET PRATIQUES INTERNATIONALES D'INFLUENCE MEDIATIQUE. REGARD SUR LE MEDIA-DIPLOMATIE

Par

René OKOKO TANDJOVU

*Assistant, Faculté des Sciences sociales, Administratives et
politiques*

Université de Kinshasa

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17847937>

RESUME

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a transformé l'univers diplomatique en un tout numérique. Ce travail a épingle certaines innovations de la diplomatie numérique, composante de la diplomatie publique. Pour contourner certains effets pervers, nous avions suggéré quelques perspectives.

Mots-Clés : Mutations 1 ; stratégies 2 ; pratiques internationales 3 ; influence diplomatique 4 ; média-diplomatie 5.

ABSTRACT

The advent of new information and communication technologies has transformed the diplomatic world into a digital whole. This work highlighted certain innovations in digital diplomacy, a component of public diplomacy. To get around certain perverse effects, we suggested some perspectives.

1. INTRODUCTION

Depuis l'avènement de l'internet, plusieurs secteurs de la vie étatique dont la diplomatie sont profondément transformés. C'est dans ce contexte qu'on a observé l'arrivée de la diplomatie numérique qui a marqué une quadruple évolution des pratiques diplomatiques : Conceptuelle (celle-ci court-circuite parfois les canaux traditionnels), culturelle (les chancelleries doivent désormais partager l'information), technologique (les diplomates doivent parfois développer des compétences numériques complexes) et organisationnelles (en lien avec la dématérialisation des échanges et négociations diplomatiques). En outre, en s'adaptant aux plateformes et outils numériques en tout supports, les pratiques diplomatiques changent fondamentalement leur format en intégrant la brièveté des messages, le ton informel, l'imprévisibilité et l'impulsivité des échanges. Nous sommes actuellement plongés dans les chamboulements des pratiques et des métiers diplomatiques dans un contexte du tout-numérique¹.

Par conséquent, l'organisation en réseaux de la diplomatie numérique favorise l'entrée et l'influence de personnalités extérieures à la sphère diplomatique. La place, le rôle et la responsabilité des grandes plateformes privées du numérique prennent ici toute leur importance dans l'évolution de la diplomatie numérique. Ces acteurs privés renouvèlent par ailleurs la participation des sociétés civiles dans les relations internationales.

De ce fait, il devient urgent de s'intéresser à la diversité des stratégies poursuivies par les acteurs internationaux en matière d'influence numérique ainsi qu'aux outils convoqués. Aux instruments traditionnels (la télévision, la radio), répondent désormais des messageries instantanées dont la fonction première se chevauche avec celle de la place de marché (télégramme) ou des images diffusées via les réseaux sociaux pour rallier des soutiens aux politiques. De la communication en ligne à la diplomatie culturelle ou économique, les stratégies étatiques contiennent plusieurs instruments en fonction des objectifs définis et des acteurs mobilisés. C'est ici qu'apparaît la valeur ajoutée du média-diplomatie.

¹. <http://www.Revue-reseaux.fr/>, « Diplomatie numérique et stratégie d'influence politique », consulté le 08/02/2025 à 11h15.

Dans une approche constructiviste, fondée des techniques documentaires et webographique, nous analysons la transition de la diplomatie classique vers la diplomatie numérique via le média-diplomatie. Outre l'introduction et la conclusion, cette investigation sera articulée autour des trois points. Le premier scrute les pratiques de la diplomatie classique ; Le second planche sur les mutations et influence diplomatiques à l'ère du numérique. Enfin, le dernier épingle les éléments de média-diplomatie.

2. PRATIQUE DE LA DIPLOMATIE CLASSIQUE

D'après Raoul DELCORDE², considérée comme la conduite des relations extérieures par le moyen de la représentation et de la négociation, la diplomatie a longtemps été le privilège des Etats. Elle est ancienne puisque le Proche-Orient de l'époque des cités-Etats de Mésopotamie jusqu'à l'empire assyrien a connu des pratiques diplomatiques, avec des envoyés des rois de l'époque, auxquels était accordée une forme de respect et de protection par les autorités du pays d'accueil. Le diplomate est messager, mais il peut parfois signer des traités au nom de son souverain. C'était donc une diplomatie itinérante.

Les postes (ambassades) diplomatiques permanents, établis à l'étranger n'existaient pas encore. C'était une diplomatie au monde connue : elle se déployait entre les cités-Etats ou au sein des possessions de l'empire. Dès l'antiquité, quelques principes étaient établis. Puisque l'ambassadeur était l'envoyé du monarque, il devrait être protégé et il devrait être de noble extraction.

D'emblée, on lui attribua des immunités, un cérémonial présidait à son entrée en fonction. Pour voyager sans craindre d'être arrêté, l'ambassadeur disposait d'un laissez-passer, l'ancêtre du passeport diplomatique. On retrouva ce principe chez Homère, qui relata la mission diplomatique menée par Ulysse, avant la guerre de Troie, pour tenter de régler pacifiquement le différend surgi à la suite de l'enlèvement d'Hélène. La mission échoua, mais le projet d'assassiner les envoyés fut vivement rejeté.

² DELCOREDE, R., *La diplomatie d'hier à demain*, éd. Mardago, Bruxelles, 2021, p. 17-18.

A Rome, les envoyés étrangers bénéficiaient de l'immunité lors qu'ils étaient reçus par le sénat. Enfin, l'envoyé était doté de plein pouvoir lorsqu'il avait un mandat de négociation, d'où le terme plénipotentiaire, qui accompagnait son titre (du latin plenus, plein, et potentia, pouvoir, le terme est apparu dans la langue française au XVIIe siècle, mais la réalité est beaucoup plus ancienne). C'est à Byzance que l'on a conçu pour la première fois des relations diplomatiques permanentes ('entre le Pape et l'empereur) et que l'on a établi un embryon d'administration des affaires étrangères.

3. MUTATIONS, STRATEGIES ET INFLUENCE DIPLOMATIQUE

A en croire DUMAROU KOLOGO³, la diplomatie, comme tant d'autres domaines de l'administration publique, est affectée par les changements et découvertes du XXIe siècle. Les chocs au sein de l'ordre international, la révolution de la communication globale basée sur internet et les problèmes de légitimité des gouvernements officiels semblent nécessiter une réorientation fondamentale des outils de la pratique étrangère. C'est dans ce contexte que OTTO VON BISMARCK, chancelier de l'empire Allemand, avait en 1871 décrit « la diplomatie comme la négociation sans fin, de concessions réciproques entre Etats. Si tel est le cas, nous sommes aujourd'hui confrontés à la question du but d'un tel art qui a besoin des relations internationales qui elles-mêmes évoluent rapidement. »⁴

C'est au cours de ce bouleversement paradigmique qu'est approuvée la diplomatie numérique, qui est l'une des composantes de la diplomatie publique.

En effet, la diplomatie numérique constitue la continuation de la diplomatie traditionnelle par d'autres moyens tels que l'utilisation de sites web institutionnels, des nouveaux médias et des réseaux (notamment Twitter et Facebook) par les gouvernants et les gouvernements pour entrer directement en contact avec leurs gouvernés (diplomatie d'Etat à individus et d'individus à Etat).

Cependant, elle va bien au-delà du simple usage des technologies numériques en tant que nouveaux canaux de

³ DUMAROU KOLOGO, De la diplomatie étatique aux diplomatie poly-latérales, éd. Harmattan, Paris, 2019, p. 255.

⁴ OTTO VON, B., Cité par OUMAROU KOLOGO, Op.cit., p. 255.

communication des réseaux diplomatiques pour élargir les audiences et les parties prenantes de la diplomatie traditionnelle. En fait, « la diplomatie numérique constitue également un levier d'amplification de la capacité des Etats à assumer publiquement (en toute transparence) des prises de positions et divulguer de la façon contrôlée des informations stratégiques, à finalité politique et revêtant des enjeux souverains, dans un cyberespace transnational où la portée de l'action diplomatique n'est plus restreinte à des télégrammes et des valises diplomatiques, ni à un espace de coopération territoriale bien déterminée ».⁵

De même, la diplomatique numérique sert ainsi de relais à une politique de l'image, une sorte de marketing des politiques, visant à séduire de potentiels alliés étrangers et à légitimer l'engagement d'un Etat dans une action internationale, tout en utilisant les médias numériques et le web. Cette diplomatie qualifiée par certains diplomates de diplomatie du XXIème siècle constitue en soi une révolution dans la nature et la pratique même de l'activité diplomatique traditionnelle qui s'ouvre, désormais, de plus en plus à des règles multi-acteurs (avec la participation d'acteurs non gouvernementaux à la formulation des politiques publiques par le biais, par exemple, des consultations en ligne) et qui nécessite, dorénavant, une adaptation permanente entre discours local et approche globale.

Il s'agit également pour certains Etats de mieux défendre leur souveraineté numérique dans un contexte de multiplication de cyber-attaques et de montée de la propagande terroriste sur internet. Ce nouveau positionnement des Etats dans la sphère numérique revêt donc des enjeux reliés à leur capacité d'agir et de gouverner en réseaux ainsi qu'à, leur rivalité en matière de maîtrise et de captation des flux et trajectoires d'échanges de données informationnelles, culturelles, économiques ou financières.

4. MEDIA-DIPLOMATE A L'ERE DU NUMERIQUE

Il va sans dire que « les médias internationaux que sont les agences de presse, les chaînes de télévision, les radios, les organes de presse écrite, les sites internet d'information, ont toujours eu un rapport privilégié avec la diplomatie. Ils sont souvent des instruments au service de la politique étrangère des Etats : la radio et la télévision au XXe siècle, la télévision et

⁵ TCHEHOUALI, D., Culture, commerce et numérique, éd. CEIM, Paris, 2017, p. 2.

l'internet au XXI^e siècle. Ils peuvent également être des perturbateurs du jeu politique international ».⁶

En effet, par la diversité des moyens et des vecteurs, la pluralité des enjeux et des acteurs, le champ médiatique est devenu l'un des nouveaux théâtres de rivalités de pouvoirs dont l'intérêt est d'instrumentaliser l'autre dans tous les domaines, celui de la diplomatie étatique comme ceux de l'économie ou de la culture.

En réalité, la communication et son partage ont depuis toujours été l'un des instruments les plus utilisés dans l'exercice de la diplomatie. Au plan conceptuel, il y a même des définitions de la diplomatie qui se revendiquent de la notion de communication.

Avec l'apparition de l'internet, de la téléphonie mobile et, plus récemment, des médias sociaux, nous arrivons à affirmer que ces moyens sont des vecteurs qui annoncent des mutations profondes dans nos sociétés y compris au niveau international. Un lot important d'explications est employé pour justifier cette véritable révolution médiatique, en allant du coût associé au processus de communication, diminué grâce aux infrastructures de télécommunication, jusqu'à l'idée de partage du message avec de multiples récepteurs.

En plus, la distribution des messages à caractère diplomatique dans les réseaux ainsi que l'archivage des données utilisées dans le processus d'envoi complètent les arguments qui renforcent l'idée de cette innovation enclenchée depuis l'apparition des médias sociaux dans le monde diplomatique.

De même, cette révolution vient du fait que, désormais, les gouvernements s'adressent directement à un public élargi en outrepassant les médias classiques, aussi bien écrits qu'audiovisuels. On assiste alors à deux changements majeurs soit la réception du message diplomatique par des acteurs non étatiques et l'abandon du support médiatique traditionnel.

En définitive, la communication publique sur les médias sociaux présente des avantages qui sont en lien direct avec la détermination des organisations à utiliser le potentiel apporté pour ces réseaux. La complémentarité des médias sociaux avec les supports médiatiques plus traditionnels, tout comme la

⁶ BOULANGER, Ph., « Médias et diplomatie » in Planète médias, éd. Armond Colin, Paris, 2021, p. 226.

volonté des administrations publiques à interagir plus souvent et très rapidement, sont devenues plus que des urgences. Aussi, la possibilité offerte par les médias sociaux de joindre des groupes cibles, comme les populations plus éloignées ou résidants étrangers, n'est pas à négliger.

Ainsi, les médias sociaux ne semblent pas bouleverser les types, les fonctions et les règles de communication publique. La possibilité d'entrer en dialogue avec la population associée à l'accès à l'information d'une large partie des citoyens consolide en fait la mission de la communication publique. Pour ce faire, la complémentarité entre les outils de communication, qui sont employés dans le processus de transmission des messages à portée gouvernementale, devient alors indispensable.

4.1. VERS UNE DIPLOMATIE NUMERIQUE REUSSIE

Des diverses interactions diplomatiques entre certaines chancelleries mondiales, via la diplomatie numérique, ne vont pas sans effets pervers. C'est ainsi que nous assistons aujourd'hui à certains dégâts comme la cybercriminalité, les fake news, le piratage des données, etc.

En fait, à mesure que les technologies de l'information s'ouvrent dans notre société, la cybercriminalité devient une menace commune à l'échelle mondiale.

Avec près de 5 milliards de personnes connectées, la moitié de la population mondiale est susceptible d'être victime de la cybercriminalité.

Il convient de relever que la pandémie de Covid-19 a accéléré la fusion de monde physique et virtuel, et accru la dépendance à la connectivité pour la plupart de nos activités quotidiennes, tant professionnelles que personnelles.

Aujourd'hui, l'environnement cybercriminel devient de plus en plus complexe et les difficultés inhérentes aux enquêtes transnationales exercent une pression supplémentaire sur les services chargés de l'application de la loi du monde entier.

Si le secteur privé a su se transformer, le secteur public reste confronté à des difficultés liées à un manque d'informations de stratégies, de ressources, d'infrastructures et de partenariats.

Il est alors essentiel que les services chargés de l'application de la loi reconnaissent que les mesures, pratiques et politiques actuelles ne suffisent probablement pas pour lutter

contre la cybercriminalité, que ne cesse d'évoluer, et déterminent les mesures à prendre afin de combler ces lacunes.

Pour ce faire, dans le cadre de cette recherche, nous préconisons deux stratégies :

4.1.1. Répondre aux besoins des victimes

La cybercriminalité touche des personnes partout dans le monde, et chaque victime mérite un soutien adéquat. C'est ainsi que les Etats devraient fournir aux victimes d'accès à des services de rétablissement, d'indemnisation, de restitution et de retrait des contenus illicites.

4.1.2. Renforcer la prévention

Pour prévenir la cybercriminalité, il faut investir massivement dans des mesures proactives contre la cybercriminalité.

En plus, les Etats devraient élaborer des stratégies de prévention globale, y compris des formations pour les secteurs publics et privés, des programmes de réadaptation et de réinsertion des délinquants.

5. CONCLUSION

Cette recherche a mis en lumière les transformations profondes apportées par la diplomatie numérique, dans la sphère de la diplomatie publique. Cette innovation technico-diplomatique ne va pas sans casse, c'est ainsi que nous avions proposés une issue. Pour le cas de la France, Bernard VALERO⁷ estimait que, pour rester fidèle à sa mission première, le ministère des Affaires étrangères a intégré ce nouveau territoire que constituent Internet et les réseaux sociaux dans le champ de l'action diplomatique pour y défendre les libertés fondamentales : défense de la liberté d'opinion et d'expression des acteurs qu'ils soient twittos, blogueurs ou journalistes du Web, et défense de la liberté de communication dans cet espace. C'est tout l'honneur de la diplomatie française d'être aujourd'hui vigilante et engagée pour défendre l'espace numérique contre les prédateurs des droits de l'homme.

⁷ VALERO,B., « Le Quai d'Orsay sur le sixième continent,celui de la diplomatie numérique »,in Mondes.Les cahiers du Quai d'Orsay,N.11,Paris,2013,p.5.

En ce qui nous concerne, nous avions suggéré aux Etats de :

- Répondre aux besoins des victimes ;
- Et renforcer la prévention.

BIBLIOGRAPHIE

1. BOULANGER, Ph., « Médias et diplomatie » in Planète médias, éd. Armond Colin, Paris, 2021.
2. DELCOREDE, R., La diplomatie d'hier à demain, éd. Mardago, Bruxelles, 2021.
3. DUMAROU KOLOGO, De la diplomatie étatique aux diplomatie poly-latérales, éd. Harmattan, Paris, 2019.
4. <http://www.Revuereseaux.fr/>, « Diplomatie numérique et stratégie d'influence politique », consulté le 08/02/2025 à 11h15.
5. TCHEHOUALI, D., Culture, commerce et numérique, éd. CEIM, Paris, 2017.
6. VALERO,B., « Le Quai d'Orsay sur le sixième continent,celui de la diplomatie numérique »,in Mondes.Les cahiers du Quai d'Orsay,N.11,Paris,2013.